

L'an deux mille douze, le vingt-sept février à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le dix-sept février 2012, se sont réunis à Combronde, sous la présidence de

Nombre de membres : Michel CHAMALET, Président.

En exercice : 28
Présents : 28
Votants : 28

Etaient présents : GADET M, BOURBONNAIS JC, LAUBIE D, CHAMPOMMIER S, PIGNEUR Y, LANORE R, LAMBERT B, TARDIF F, LAMOUREUX R, CAILLET P, CHOMET L, CHAMALET M, CHAPUT J, COHADE G, CHANEBOUX D, TARDIF JF, FALEMPIN A, MOMPIED JP, SECOND JF, MOREL P, FAVODON B, BERTHE A, MUSELIER JP, JACQUART E, CHARBONNEL P, BERAUD N, LAMAISON MH, AGEE M

Excusés : ACCAMBRAY P, DOMAS C, PEYNET L, SIMON M

Présents non votants : LABOISSE D, GOUBAY P, AUBIGNAT M, DEFOSSE M, PEYRIN G

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques CHAPUT

Prochain conseil communautaire : Lundi 26 Mars 2012 à 19h00 à Combronde
Approbation des compte-rendus du conseil communautaire du 19 décembre 2011 et du 26 janvier 2012
Signatures par délégation :

- **Bureaux**
 - Fermeture garage - TTMB - 1 130,66 € HT
 - Aménagement bureau ACMO, renfort administratif- PGDis - 1 688,00 € HT
- **VOIRIE**
 - Signalétique - Montcel Combronde - MIC SIGNALOC : 160,25 € HT
- **ZA La Varenne**
 - Prestation d'entretien du réseau d'eaux pluviales - SEMERAP : 3 460 € / an
 - Maitrise d'œuvre Varenne phase II - GEOVAL - 9 750,00 € HT
- **Médiathèque**
 - Suppression branchement électricité - ERDF - 293,81 € HT
 - Ouvrages - référencement/catalogue - DECITRE - 150,37 € HT
- **Microcrèche**
 - levé topo + division + Déclaration préalable - GEOVAL - 1 181,50 € HT

Ajout de points à l'ordre du jour :

- Avenant N°1 – Lot N°13 « Electricité Téléphone TV » Marché de la Médiathèque
- Tarif SAD M22 – tarif prise en charge au titre de l'aide sociale du département

Finances

✓ **Présentation des comptes administratifs 2011 (tous budgets) et des affectations de résultats**

Monsieur le Président et Messieurs les Vice-présidents présentent à l'assemblée délibérante les comptes administratifs 2011 pour tous les budgets ainsi que les affectations de résultats.

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 437 934.40	1 672 579.19	1 223 104.69	1 542 250.52
RECETTES	4 437 934.40	2 138 140.59	852 367.25	906 115.75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 452 476.04	2 475 620.27	0.00	436 530.56
RECETTES	3 452 476.04	3 580 414.49	0.00	-127 938.45

(1) Y compris les rattachements.

2/1 - Budget Bâti Locatif Industriel (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 601.94	8 241.08	3 500.00	38 860.86
RECETTES	50 601.94	49 335.66	0.00	1 266.28
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 900.00	5 025.25	0.00	5 874.75
RECETTES	10 900.00	10 615.00	0.00	285.00

2/2 - Budget Zone d'Activités La Varenne (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 842 415.06	2 291 730.00	0.00	550 685.06
RECETTES	2 842 415.06	2 612 084.38	0.00	230 330.68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	904 922.00	597 763.30	0.00	307 158.70
RECETTES	904 922.00	597 763.30	0.00	307 158.70

2/3 - Budget Jeunesse (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	79 510.33	71 838.14	0.00	7 672.19
RECETTES	79 510.33	65 931.50	10 755.91	2 822.92
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	505 803.44	486 662.22	0.00	19 141.22
RECETTES	505 803.44	504 902.33	0.00	901.11

2/4 - Budget Social M 14 (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	27 959.32	0.00	0.00	27 959.32
RECETTES	27 959.32	27 959.32	0.00	0.00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	357 828.85	322 043.86	0.00	35 784.99
RECETTES	357 828.85	358 519.73	0.00	-690.88

2/5 - Budget SAD M22 (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 422.87	2 338.00	0.00	8 084.87
RECETTES	10 422.87	12 905.09	0.00	-2 482.22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	571 073.00	544 657.78	0.00	26 415.22
RECETTES	571 073.00	561 120.99	0.00	9 952.01

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique;

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 448 843.92	4 046 726.41	1 226 604.69	2 175 512.82
RECETTES	7 448 843.92	4 906 356.54	863 123.16	1 138 053.41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 803 003.33	4 431 772.68	0.00	830 905.44
RECETTES	5 803 003.33	5 613 335.84	0.00	189 667.49
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 251 847.25	8 478 499.09	1 226 604.69	3 006 418.26
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 251 847.25	10 519 692.38	863 123.16	1 327 720.90

(1) Y compris les rattachements.

Médiathèque Intercommunale et Centre de Ressources

D20120227-01 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention au Conseil Général du Puy de Dôme pour l'acquisition de mobilier et informatisation de l'équipement intercommunal

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

La fin des travaux est prévue pour août 2012. Il est donc nécessaire d'acquérir le mobilier, le Système Informatique de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'informatique pour cette date et de constituer les dossiers dès à présent.

La Communauté de Communes peut prétendre à plusieurs aides financières pour ces dossiers. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention pour les aides suivantes :

Demande de subvention auprès du Conseil général :

- **Au titre de la fiche « Mobilier des médiathèques » :**

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Mobilier	160 000,00 €	Région	27 399,61 €	17,12%
		Département - Mobilier	32 000,00 €	20,00%
		Etat - DRAC	32 000,00 €	20,00%
		Europe - LEADER	36 600,39 €	22,88%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	32 000,00 €	20,00%
TOTAL	160 000,00 €	TOTAL	160 000,00 €	100,00%

- **Au titre de la fiche « Informatisation des médiathèques » :**

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Informatisation / SIGB	73 580,00 €	Région	12 600,39 €	17,12%
		Département Informatisation / SIGB	22 074,00 €	30,00%
		Etat - DRAC	14 716,00 €	20,00%
		LEADER	9 473,61 €	12,88%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	14 716,00 €	20,00%
TOTAL	73 580,00 €	TOTAL	73 580,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER le projet ainsi que les plans de financement des opérations présentées ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions et déposer les dossiers associés auprès du Conseil général au titre de l'acquisition de mobilier et de l'informatisation de la médiathèque.

D20120227-02 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention au Conseil Régional d'Auvergne pour le mobilier et l'informatisation de l'équipement intercommunal

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

La fin des travaux est prévue pour août 2012. Il est donc nécessaire d'acquérir le mobilier, le Système Informatique de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'informatique pour cette date et de constituer les dossiers dès à présent.

La Communauté de Communes peut prétendre à plusieurs aides financières pour ces dossiers. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention pour les aides suivantes :

Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Auvergne:

DEPENSES		RECETTES				
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible ou dépense éligible plafonnée	Taux d'intervention	Montant de la subvention	Taux
Mobilier/Informatisation/SIGB	224 140,00 €	Région	133 334,00 €	30%	40 000,00 €	17,12%
Formation/maintenance SIGB	9 440,00 €	Département - SIGB	73 580,00 €	30%	22 074,00 €	23,15%
		Département MOBILIER	160 000,00 €	20%	32 000,00 €	
		Etat - DRAC - SIGB	73 580,00 €	20%	14 716,00 €	20%
		Etat - DRAC MOBILIER	160 000,00 €	20%	32 000,00 €	
		Europe - LEADER - SIGB	73 580,00 €	12,88%	9 473,61 €	19,73%
		Europe - LEADER - MOBILIER	160 000,00 €	22,88%	36 600,39 €	
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	233 580,00 €	20%	46 716,00 €	20,00%
TOTAL	233 580,00 €	TOTAL			233 580,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER le projet ainsi que le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions et à déposer le dossier associé auprès du Conseil régional au titre de l'équipement mobilier des bibliothèques.

D20120227-03 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne pour le mobilier de l'équipement

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

La fin des travaux est prévue pour août 2012. Il est donc nécessaire d'acquérir le mobilier, le Système Informatique de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'informatique pour cette date et de constituer les dossiers dès à présent.

La Communauté de Communes peut prétendre à plusieurs aides financières pour ces dossiers. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention l'acquisition du mobilier de l'équipement intercommunal :

Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne :

- **Au titre du dispositif « Mobilier des médiathèques » :**

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Mobilier	160 000,00 €	Région	27 399,61 €	17,12%
		Département Mobilier	32 000,00 €	20,00%
		Etat - DRAC	32 000,00 €	20,00%

		Europe - LEADER	36 600,39 €	22,88%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	32 000,00 €	20,00%
TOTAL	160 000,00 €	TOTAL	160 000,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER le projet ainsi que le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions et déposer les dossiers associés auprès de la DRAC Auvergne au titre du dispositif « mobilier des médiathèques ».

D20120227-04 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne pour l'informatisation de l'équipement intercommunal

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

La fin des travaux est prévue pour août 2012. Il est donc nécessaire d'acquérir le mobilier, le Système Informatique de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'informatique pour cette date et de constituer les dossiers dès à présent.

La Communauté de Communes peut prétendre à plusieurs aides financières pour ces dossiers. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention l'équipement informatique de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources :

Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne :

- **Au titre du dispositif « Equipement en vue d'une première informatisation » :**

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Informatisation / SIGB	73 580,00 €	Région	12 600,39 €	17,12%
		Département Informatisation SIGB	22 074,00 €	30,00%
		Etat - DRAC	14 716,00 €	20,00%
		LEADER	9 473,61 €	12,88%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	14 716,00 €	20,00%
TOTAL	73 580,00 €	TOTAL	73 580,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER le projet,
- de S'ENGAGER sur le coût de l'opération et son financement présentés ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions et déposer les dossiers associés auprès de la DRAC Auvergne au titre du dispositif « équipement en vue d'une première informatisation ».

D20120227-05 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour le mobilier et l'informatisation de l'équipement intercommunal

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles.

La fin des travaux est prévue pour août 2012. Il est donc nécessaire d'acquérir le mobilier, le Système Informatique de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et l'informatique pour cette date et de constituer les dossiers dès à présent.

La Communauté de Communes peut prétendre à plusieurs aides financières pour ces dossiers. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de demande de subvention pour les aides suivantes :

Demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER :

DEPENSES		RECETTES				
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible ou dépense éligible plafonnée	Taux d'intervention	Montant de la subvention	Taux
Mobilier/Informatisation/SIGB	224 140,00 €	Région	133 334,00 €	30%	40 000,00 €	17,12%
Formation/maintenance SIGB	9 440,00 €	Département - SIGB	73 580,00 €	30%	22 074,00 €	23,15%
		Département MOBILIER	160 000,00 €	20%	32 000,00 €	
		Etat - DRAC - SIGB	73 580,00 €	20%	14 716,00 €	20%
		Etat - DRAC - MOBILIER	160 000,00 €	20%	32 000,00 €	
		Europe - LEADER - SIGB	73 580,00 €	12,88%	9 473,61 €	19,73%
		Europe - LEADER - MOBILIER	160 000,00 €	22,88%	36 600,39 €	
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	233 580,00 €	20%	46 716,00 €	20,00%
TOTAL	233 580,00 €	TOTAL			233 580,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER le projet ainsi que le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions et à déposer le dossier associé auprès de l'Europe au titre du LEADER.

D20120227-06 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : Attribution du lot N°5 – Menuiseries extérieures métalliques

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé le 8 juillet 2011 un marché public de travaux concernant l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles, selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché est divisé en 14 lots.

Lors du conseil communautaire du 25 octobre 2011, 12 lots ont été attribués puis lors du conseil communautaire du 26 janvier 2012, il a été attribué le lot N°14 – Aménagements extérieurs.

Pour mémoire le lot N°5 avait été déclaré infructueux. Lors de la nouvelle consultation, trois entreprises ont répondu. Les candidats devaient répondre sur une solution de base en aluminium et une prestation alternative en acier. Aussi, ce lot faisait l'objet d'une option pour « Brise-soleil orientable en acier thermolaqué ».

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 9 février 2012 propose au conseil communautaire de retenir de l'offre de l'entreprise GS2A pour la solution de base « menuiseries extérieures aluminium » pour un montant de 105 895,90 € HT, de ne pas retenir l'option et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise GS2A ainsi que tous les documents relatifs à cette consultation.

Au final, le montant total du marché de travaux s'élève à 878 536,36 € HT (estimation à 965 000 € HT)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise concernée G2SA pour le lot n°5 ainsi que tous les documents relatifs à ce lot.

D20120227-07 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : Avenant n°1 – Lot n°13 « Electricité Téléphone TV »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles, il convient de prendre un avenant N°1 au lot N°13 maçonnerie conclu avec l'entreprise BIGLER afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant :

- l'implantation de prises électriques supplémentaires dans le bâtiment
- le pré câblage pour l'installation d'un portique antivol.

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot N°13 : Electricité /Téléphone/TV- Entreprise BIGLER	1	58 848,70 € HT	5 790,00 €	64 638,70 €	9,84 %

La CAO réunie le 27 février 2012 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant (avenant supérieur à 5%).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'APPROUVER le projet d'avenant n°1 au lot n°13 « Electricité/Téléphone/TV »,**
- **d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour le lot n°13 avec l'entreprise BIGLER.**

Voirie

D20120227-08 Budget général – Voirie : Marché à bons de commande – Signature du marché pour les produits phytosanitaires et la signalisation routière

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes a lancé un marché public de fournitures et de services en date du Mercredi 21 Décembre 2011 relatif à la signalisation routière et à la fourniture de produits phytosanitaires. Ce marché est passé selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché est divisé en deux lots. Au jour de la date limite de réception des offres, le Lundi 23 Janvier 2012, la Communauté de Communes a comptabilisé 3 offres pour le lot n°1 (signalisation routière) et 7 offres pour le lot n°2 (fourniture de produits phytosanitaires).

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 9 Février 2012 propose de retenir les candidats suivants :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant maximal annuel HT
1	Signalisation routière	Mic Signaloc	25 000,00 €
2	Fourniture de produits phytosanitaires	Natura'lis	40 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **de RETENIR les entreprises telles que mentionnées ci-dessus,**
- **d'AUTORISER le Président à signer les marchés avec les entreprises concernées.**

D20120227-09 Budget général – Voirie : Marché à bons de commande – Signature du marché pour le fauchage, broyage et élagage des dépendances de la voirie communautaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes a lancé un marché public de services en date du Jeudi 15 Décembre 2011 relatif au fauchage, broyage et élagage des dépendances de la voirie communautaire.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché est divisé en deux lots. Au jour de la date limite de réception des offres, le Lundi 30 Janvier 2012, la Communauté de Communes a comptabilisé :

- 4 offres pour le lot n°1 (Secteur Nord comprenant les communes de Saint-Hilaire-la-Croix, Champs, Jozerand et Montcel)
- 4 offres pour le lot n°2 (Secteur Sud comprenant les communes de Combronde, Saint-Myon, Teilhède, Beauregard-Vendon, Prompsat, Gimeaux, Davayat et Yssac-la-Tourette).

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 9 Février 2012 propose de retenir les candidats suivants :

Lot	Désignation	Candidat le mieux disant	Montant maximal annuel HT
1	Secteur Nord	Entreprise Coutière Daniel	10 000,00 €
2	Secteur Sud	SARL Auvergne Haylage	19 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **de RETENIR les offres ci-dessus,**
- **d'AUTORISER le Président à signer les marchés avec les entreprises concernées.**

D20120227-10 Budget général – Voirie : Avenant n°3 sur le lot n°1 VRD pour l'aménagement des abords de l'école à Jozerand (tranche conditionnelle)

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre du marché de travaux concernant l'aménagement des abords et de la place de l'école à Jozerand, il convient de prendre un avenant n°3 au lot n°1 VRD conclu avec l'entreprise EUROVIA afin de prendre en compte une modification du projet (travaux supplémentaires et travaux en moins).

L'avenant n°3 a pour objet :

- Le remplacement du stable coloré par un enrobés 0/10 avec des granulats rose
- L'opération de grenailage des enrobés 0/10 sur les places de stationnements est supprimé
- Une zone supplémentaire d'enrobé sera effectuée dans l'enceinte du projet

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot n°1 : VRD - Entreprise EUROVIA	3	Initial : 132 080,00 € Avenant 2 : 134 078,55 €	2 332,65 €	136 411.20 €	3,28 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'APPROUVER le projet d'avenant n°3 au lot n°1 VRD pour l'aménagement des abords de l'école à Jozerand (tranche conditionnelle),**
- **d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 pour le lot n°1 avec l'entreprise EUROVIA.**

Aide à la réfection des façades : paiement de plusieurs dossiers

D20120227-11 Budget général – Aide à la réfection des façades : paiement de plusieurs dossiers

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'opération d'aide à la réfection des façades et suite à l'avis favorable de la commission, réunie le 30 janvier 2012, chargée d'approuver les travaux, il convient de verser une subvention attribuée par la Communauté de Communes pour deux dossiers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'AUTORISER le versement des subventions suivantes :**

- **Famille BERTHE pour une maison située au « Bournet » à Saint-Hilaire-la-Croix pour un montant de 1 000 € (plafond),**
- **Monsieur MOUALEK pour une maison située à Davayat pour un montant de 584 €.**

Ecole de musique : validation projet APD

D20120227-12 Budget général – Ecole de musique : validation du projet Avant Projet Définitif

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet pour l'aménagement de l'école de musique de la Communauté de Communes, l'APS nous a été remis en mai 2011, puis présenté en commission en juin 2011.

Depuis cette date, le Président explique que le cabinet d'architectes nous a remis l'APD et le présente.

Après exposé, il précise que l'APD a été présenté en commission bâtiment et école de musique du 15 février 2012 et a été validé au cours de cette réunion.

Afin de poursuivre le projet, il est nécessaire d'élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises et de préparer les marchés de travaux.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Février 2012 : présentation de l'APD à la commission école de musique et bâtiment ;
- Février 2012 : validation par le conseil communautaire ;
- Février 2012 à juin 2012 : élaboration du DCE ;
- Juillet 2012 à novembre 2012 : consultation des entreprises ;
- Décembre 2012 : signature des marchés ;
- Janvier 2013 : lancement des travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'APPROUVER l'Avant-Projet Définitif (APD) concernant le projet d'école de musique,**
- **de VALIDER le planning ci-dessus.**

Tarif SAD M22

D20120227-13 Budget SAD M22 – Tarifs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire que le tarif de l'aide sociale pris en charge par le Conseil Général du Puy-de-Dôme est de 18,92 € / heure depuis le 1^{er} avril 2011, il est identique au tarif APA semaine.

De plus, Monsieur le Président précise qu'il faut prendre en compte l'évolution du tarif CNRACL qui est passé de 18,80 € / heure à 19,20 € / heure depuis le 1^{er} février 2012.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **de PRENDRE acte du nouveau tarif aide sociale et de l'évolution du tarif CNRACL.**

Questions diverses

D20120227-14 Budget SAD – Avenant convention Mobiplus

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire que le concept du « chéquier MOBI PLUS » a été mis en place à compter du 1^{er} Mai 2007. Ce dernier permet de poursuivre l'action inscrite dans le cadre du Bus des Montagnes et notamment en faveur des personnes défavorisées ; ceci en collaboration avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Un avenant à la convention ayant pour objet de modifier les dates de validité des chèques MOBI PLUS a été signé le 23 Février 2012 par les trois parties : la société REV&SENS, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles. Les chèques pourront être acceptés, selon les termes de la convention, jusqu'au 31 Janvier 2013 et les remboursements interviendront jusqu'au 31 Mars 2013.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **d'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention d'affiliation des partenaires au dispositif « chéquier MOBI PLUS »,**
- **d'AUTORISER le Président à en exécuter les termes.**

D20120227-15 Budget général – Renouvellement chantier Jeunes bénévoles – Four à Chaux de Davayat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 27 Janvier 2011 la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles a modifié ses statuts et étendu sa compétence 2.« Développement Economique » article 2.7 Acquisition ou construction, aménagement et valorisation de sites touristiques d'intérêt communautaire au site des Fours à Chaux à Davayat.

Il présente le projet de travaux de la commune de Davayat et la convention partenariale numéro 12-003- A établi avec l'association Concordia, dont l'objet est la restauration des fours à chaux de Davayat.

La convention précise que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles doit être adhérente de l'association Concordia pour l'année en cours et le montant de cette adhésion s'élève à 20 €.

La convention stipule que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles prendra en charge les frais de matériel et matériaux.

Enfin, la convention précise que la prise en charge financière de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles pour la réalisation de ladite convention est de 4 000 €.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE les termes de la convention partenariale entre la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et Concordia,**
- **AUTORISE le président à signer ladite convention et à en exécuter les termes.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Sommaire des délibérations du 26 Janvier 2012 :

D20120227-01 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention au Conseil Général du Puy de Dôme pour l'acquisition de mobilier et informatisation de l'équipement intercommunal.....	3
D20120227-02 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention au Conseil Régional d'Auvergne pour le mobilier et l'informatisation de l'équipement intercommunal	4
D20120227-03 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne pour le mobilier de l'équipement.....	5
D20120227-04 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne pour l'informatisation de l'équipement intercommunal.....	6
D20120227-05 Budget général – Médiathèque intercommunale et Pôle de Ressources du patrimoine du Pays des Combrailles : demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour le mobilier et l'informatisation de l'équipement intercommunal	6
D20120227-06 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : Attribution du lot N°5 – Menuiseries extérieures métalliques.....	7
D20120227-07 Budget général – Médiathèque intercommunale et Centre de Ressources : Avenant n°1 – Lot n°13 « Electricité Téléphone TV »	8
D20120227-08 Budget général – Voirie : Marché à bons de commande – Signature du marché pour les produits phytosanitaires et la signalisation routière.....	8
D20120227-09 Budget général – Voirie : Marché à bons de commande – Signature du marché pour le fauchage, broyage et élagage des dépendances de la voirie communautaire	8
D20120227-10 Budget général – Voirie : Avenant n°3 sur le lot n°1 VRD pour l'aménagement des abords de l'école à Jozerand (tranche conditionnelle)	9
D20120227-11 Budget général – Aide à la réfection des façades : paiement de plusieurs dossiers	9
D20120227-12 Budget général – Ecole de musique : validation du projet Avant Projet Définitif.....	10
D20120227-13 Budget SAD M22 – Tarifs	10
D20120227-14 Budget SAD – Avenant convention Mobiplus.....	10
D20120227-15 Budget général – Renouvellement chantier Jeunes bénévoles – Four à Chaux de Davayat.....	10

Le Président

Le Secrétaire de séance,
M. Jacques CHAPUT

Les délégués,